

GARANTIE

A la condition d'une mise en oeuvre correcte conformément à notre notice d'utilisation et aux consignes de danger supplémentaires placées dans le casier de transport de chaque châssis, nous consentons volontiers les périodes de garanties suivantes couvrant les vices de matière ou de fabrication :

- Garantie couvrant les châssis de la marque Pro-Tent: 5 ans
- Garantie couvrant les châssis de la marque pep!tent: 2 ans
- Garantie couvrant nos toits et parois latérales: 2 ans
- Garantie couvrant nos accessoires: 2 ans

Les tentes pliables en aluminium sont des tentes de construction légère qui sont destinées à des utilisations de brève durée et qui ne sont pas conçues pour des mises en place à long terme. Veuillez noter en outre, que les tissus de nos toits et parois latérales ne sont pas à l'abri de la destruction notamment par des facteurs mécaniques et les conditions environnementales. Les tissus utilisés sont hydrophobes et traités stables aux UV ; en cas d'exposition permanente au soleil s'appliquent les stabilités suivantes aux UV : 4 - 5 pour les teintes de tissu claires et 5 - 6 pour les teintes foncées.

Sont exclus des prestations en garantie notamment les dégâts mécaniques subis par les châssis, les jonctions télescopiques, les toits et les parois latérales imputables au vandalisme, à une utilisation inexperte et à la pénétration d'une force, imputables à une sécurisation (un haubanage) inexperte des tentes pliantes ou en cas de contact indésirable avec des surfaces rugueuses tels que des surfaces supports, murs de maison, etc.

Avant la première utilisation, veuillez absolument lire en entier et attentivement le mode d'emploi ainsi que la feuille annexée aux tentes sur les dangers.

D'une manière générale, ces tentes pliantes sont des constructions légères qui lorsque mises en oeuvre en plein air sont toujours exposées aux risques engendrés par le vent et des conditions météorologiques changeantes. En présence de vents légers, des dalles de lestage permettent de conférer un supplément de stabilité au sol ; toutefois, au plus tard lorsqu'il faut s'attendre à des vents forts ou à des bourrasques, il faudra absolument hauber professionnellement l'ensemble de la tente (avec le kit de haubanage livré d'origine).

Nous souhaitons attirer spécifiquement votre attention sur les risques auxquels sont exposées les tentes restant à l'extérieur sans surveillance pendant une période prolongée : En particulier si les toits n'ont pas été tendus ou ne l'ont pas été correctement, le poids parfois massif de l'eau ou de la neige accumulée sur les toits peut provoquer l'effondrement de la tente!

Les sacs de transport mobiles ont été conçus sous forme d'unités sur roulettes. Le franchissement brutal de bordures de trottoirs ou de marches d'escalier risque sous l'effet de l'impact de rompre le mécanisme de roulement.

Valables dès le 28 avril 2015